



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
27 avril 2006
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2006

12-23 juin 2006, Genève

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programme de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Mozambique**

Assistance du FNUAP proposée : 21 350 000 dollars, dont 10 350 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 11 millions de dollars à financer à l'aide de modalités de cofinancement et d'autres sources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme : Trois ans (2007-2009)

Cycle d'assistance : Septième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaine d'activité essentiel

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation	5,00	9,40	14,40
Stratégies en matière de population et de développement	2,90	1,00	3,90
Égalité des sexes	2,00	0,60	2,60
Coordination et assistance	0,45	–	0,45
Total	10,35	11,00	21,35



I. Analyse de la situation

1. Le taux de pauvreté au Mozambique est tombé de 69,4 % en 1997 à 54,1 % en 2003. Ce progrès masque cependant les variations régionales, selon des projections fondées sur le recensement de 1997, le Mozambique compterait environ 18,4 millions d'habitants, dont 77 % dans les zones rurales. Le taux annuel d'accroissement de la population est de 2,7 %. Les femmes représentent 53 % de la population. L'indice synthétique de fécondité est de 5,5 enfants par femme, et 60 % des femmes âgées de moins de 20 ans ont des enfants. Quarante-quatre pour cent des habitants ont moins de 15 ans.

2. De 1990 à 2003, le taux de mortalité maternelle est tombé de 1 600 décès pour 100 000 naissances vivantes à 408. Au cours des cinq dernières années, 20 000 femmes ont souffert de fistules de l'appareil génital, mais 700 seulement ont pu être traitées. Le nombre limité de professionnels de la santé, associé aux contraintes de la planification décentralisée, empêche le Gouvernement d'assurer l'accès à des services de santé de qualité.

3. L'épidémie du VIH/sida menace le développement. Elle a réduit l'espérance de vie de 41 ans en 1999 à 38,1 ans en 2004. Le taux de prévalence du VIH chez les personnes âgées de 15 à 49 ans est passé de 8,2 % en 1998 à 16,2 % en 2005. Environ 1,6 million de Mozambicains sont atteints du VIH ou du sida, et la majorité des victimes (58 %) sont des femmes. La différence entre les sexes est très importante dans les tranches d'âge de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans, où la prévalence chez les femmes est plus de trois fois plus élevée que chez les hommes. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) représentent 60 % du nombre total des nouveaux cas d'infection.

4. L'inégalité entre les sexes persiste, en dépit des progrès accomplis en ce qui concerne la représentation des femmes sur la scène politique. Les filles et les femmes ont un statut social et économique moins élevé que les hommes, des niveaux d'éducation plus bas, un taux d'analphabétisme plus élevé (60 % pour les femmes contre 37 % pour les hommes) et un état de santé et un état nutritionnel moins satisfaisants. Elles courent également des risques plus élevés d'exploitation sexuelle, de discrimination sur le plan juridique, de violence et d'infection par le VIH. Les capacités institutionnelles et techniques dont disposent le Gouvernement et la société civile doivent être renforcées pour faire face à ces défis.

II. Coopération passée et enseignements qui en ont été tirés

5. Dans le domaine de la santé procréative, le FNUAP a aidé à : a) intégrer la santé de la sexualité et de la procréation chez les adolescents et les services de prévention du VIH/sida dans les processus de planification annuelle aux niveaux central et provincial; b) améliorer la formation des prestataires de services de santé, ce qui a contribué à accroître le nombre de naissances assistées par du personnel de santé qualifié; et c) renforcer la coopération entre le Gouvernement et la société civile en vue de l'application du programme Geração Biz (programme national de santé de la sexualité et de la procréation chez les adolescents et de prévention du VIH/sida) et de réduire la vulnérabilité des jeunes au VIH/sida.

6. Dans le domaine de la population et du développement, le programme a aidé à renforcer les capacités institutionnelles de l'Institut national de statistique en vue du recensement de la population et du logement de 2007. Le FNUAP a fourni un appui aux activités de promotion, de cartographie et de mobilisation des ressources.

7. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le FNUAP a aidé à : a) élaborer et appliquer une politique nationale d'égalité des sexes; b) élaborer et approuver un code de la famille; c) élaborer une loi contre la violence dans la famille; et d) assurer que les stratégies et plans nationaux mettent davantage l'accent sur les questions d'égalité des sexes.

8. Les leçons tirées de l'expérience portent sur la nécessité a) d'adopter une approche-programme nationale, multisectorielle et globale de préférence à une approche-projets pour assurer l'efficacité des activités de prévention du VIH/sida; b) de mettre l'accent sur les activités de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte les disparités entre les sexes, en particulier dans les cas où l'inégalité des sexes est à l'origine de la propagation du VIH/sida; c) de renforcer la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative, pour pouvoir fournir des services de qualité dans le domaine de la santé de la sexualité et de la procréation et de la planification familiale, notamment les adolescents; et d) de régler le problème des coûts de transition des changements à apporter aux mécanismes de distribution de l'aide. Le passage d'une approche verticale des projets à une approche sectorielle et au soutien budgétaire direct renforce la maîtrise nationale des projets et soutient les efforts de développement. Il se peut toutefois qu'une période de transition soit nécessaire.

III. Programme proposé

9. Le programme proposé est fondé sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (2006-2009) et sur la matrice de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il est axé sur la valorisation du capital humain; la bonne gouvernance; et la prévention du VIH/sida. Le Gouvernement, la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de développement ont joué un rôle crucial dans la définition des résultats escomptés du programme et des stratégies d'application. Le programme tient compte des priorités nationales, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

10. Le programme a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité de vie a) en mettant des services de qualité en matière de santé de la sexualité et de la procréation à la disposition des femmes, des hommes, des adolescents et des jeunes; b) en prévenant le VIH/sida, en particulier chez les jeunes; c) en améliorant la collecte des données pour la planification, le suivi et l'évaluation; d) en intégrant l'égalité des sexes dans les processus de développement pour améliorer la condition de la femme; e) en accélérant la diffusion et l'application des lois et des politiques sur l'égalité des sexes, la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, et la prévention du VIH/sida; f) en appuyant la fourniture de services sensibles aux besoins des jeunes; et g) en faisant le bilan des leçons tirées de l'expérience et des pratiques optimales et en les diffusant. Le programme appuiera les activités de plaidoyer fondées sur des faits pour influencer le dialogue de fond et renforcer les par-

tenariats afin de tirer parti au maximum des ressources et de développer les interventions.

Composante santé procréative

11. Les résultats escomptés au titre de cette composante sont : a) un accès et un recours accrus à des services de santé procréative de qualité, en particulier pour les groupes les plus défavorisés; b) la mise au point, l'application et le renforcement d'un vaste programme de prévention du VIH, tenant compte de la vulnérabilité des adolescents, en particulier des jeunes non scolarisés, des filles et des jeunes femmes; c) le renforcement d'un système unifié de suivi et d'évaluation au niveau national qui rassemble et diffuse des données désagrégées de qualité, qui puisse servir de base aux initiatives nationales de prévention du VIH/sida, et permettre de les appuyer et de les évaluer.

12. *Produit 1 : Adoption et application de politiques nationales de la santé procréative et de la santé de l'enfant.* Ce résultat sera obtenu grâce à la fourniture d'un appui technique au niveau central aux fins de la révision des politiques, normes, critères et directives en matière de santé de la sexualité et de la procréation. Ceci permettra au Gouvernement de formuler et d'appliquer au niveau national une politique globale, des directives et des protocoles en matière de santé procréative. Le FNUAP exécutera un programme commun avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en ayant recours à la modalité du financement parallèle, l'OMS jouant le rôle d'organisme chef de file.

13. *Produit 2 : Accès accru à des services de qualité dans les domaines de la santé de la sexualité et de la procréation, y compris des soins obstétricaux d'urgence pour 50 % des femmes et 10 % des hommes en âge de procréer dans toutes les provinces.* Ce résultat sera obtenu grâce a) à l'élaboration d'un plan d'action dans le domaine de la santé maternelle; b) au renforcement des institutions grâce à la formation des prestataires des services de santé aux soins obstétricaux d'urgence et au traitement des femmes souffrant de fistules de l'appareil génital; et c) au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative. Ce produit sera exécuté en collaboration avec l'OMS, le FNUAP jouant le rôle d'organisme chef de file et recourant à la modalité du financement conjoint.

14. *Produit 3 : Conception et mise en œuvre au niveau national d'un système d'information sanitaire fournissant des données désagrégées de qualité sur les indicateurs clefs en matière de santé.* Le FNUAP appuiera l'inclusion d'indicateurs de la santé procréative dans le système d'information sanitaire et la diffusion et l'utilisation des résultats des évaluations des besoins en matière de santé maternelle au niveau national pour accroître l'efficacité de la programmation. Ceci permettra de renforcer le système national d'information sanitaire et le système logistique pour le matériel, l'équipement, les médicaments et les produits de santé de la sexualité et de la procréation. Le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS élaboreront un projet commun en recourant à la modalité du financement conjoint et l'OMS jouera le rôle d'organisme chef de file.

15. *Produit 4 : Formulation et adoption, d'ici à la fin de 2007, d'un cadre, d'une stratégie et d'un mécanisme de coordination au niveau national pour la prévention du VIH chez les adolescents et les jeunes.* Le FNUAP appuiera le renforcement des capacités institutionnelles des ministères concernés pour les aider à élaborer une politique et une stratégie de prévention du VIH et des mécanismes de coordination des

activités dans ce domaine. Le programme encouragera la participation des jeunes dans le cadre des organisations de la société civile et des réseaux nationaux de jeunes.

16. *Produit 5 : Renforcement du programme national de prévention du VIH/sida, qui est basé sur les droits et favorise l'égalité des sexes, afin qu'il atteigne au moins 60 % des adolescents et des jeunes d'ici à la fin de 2009.* Le FNUAP renforcera son appui au programme Geração Biz qui, d'ici à la fin de la période couverte par le programme, s'étendra à toutes les provinces du Mozambique. Dans le cadre de ce programme, le FNUAP aidera à accroître le nombre des services de santé sensibles aux besoins des jeunes, des « coins réservés aux jeunes » dans les écoles et des centres communautaires pour les jeunes non scolarisés. Ce programme vise aussi à multiplier les activités de sensibilisation des associations de jeunes et à assurer la formation d'éducateurs pour les pairs et d'enseignants dans les domaines de la santé de la sexualité et de la procréation des adolescents. Ce programme aura pour but : a) d'appuyer la formulation des politiques; b) de renforcer la capacité des institutions nationales; c) d'encourager les bénéficiaires du programme à participer à sa mise au point, à son suivi et à son évaluation; d) de renforcer la qualité des services et de l'information; e) d'encourager l'élaboration de programmes scolaires; et f) d'appuyer le recours aux technologies de l'information et de la communication en faveur des jeunes, notamment pour favoriser les changements de comportement. Ce produit sera exécuté en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'UNICEF, le FNUAP jouant le rôle d'organisme chef de file, et aura recours à la modalité du financement parallèle.

17. *Produit 6 : Collecte, analyse et utilisation systématiques d'informations essentielles en matière de prévention, pour déterminer la combinaison appropriée de mesures de prévention du VIH/sida, les lacunes dans ce domaine et les obstacles à la mise en œuvre des politiques et des programmes.* Le FNUAP apportera son appui à des études opérationnelles et socioculturelles afin d'intégrer les questions culturelles et sociales aux stratégies de prévention du VIH, principalement en faveur des jeunes non scolarisés. Le FNUAP, l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUD, l'Organisation internationale du Travail, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ONUSIDA élaboreront un programme commun de suivi et d'évaluation. Le FNUAP sera l'organisme chef de file.

Composante population et développement

18. Les résultats escomptés au titre de cette composante sont : a) une décentralisation accrue des capacités au niveau des provinces et des districts pour favoriser une planification, un suivi et une évaluation faisant appel à la participation, l'évaluation des besoins en tenant compte des sexes, la coordination et la création de partenariats; b) le renforcement des capacités de gestion et d'harmonisation et d'adaptation des politiques au niveau national grâce à une planification, à un suivi et à une évaluation efficaces.

19. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales pour intégrer, en faisant appel à la participation, les questions d'égalité des sexes et prévention du VIH/sida aux plans de développement, au suivi et à l'évaluation.* Cet objectif sera atteint grâce au renforcement des capacités nationales pour intégrer les questions de population, notamment les questions d'égalité des sexes et de prévention du VIH/sida,

aux politiques et appliquer efficacement des plans d'action axés sur les résultats aux niveaux sectoriel et provincial.

20. *Produit 2 : Organisation en 2007 du recensement de la population et du logement et mise à la disposition de toutes les provinces et de certains districts de données sociodémocratiques à jour, ventilées par sexe et par âge, aux fins du développement.* Le FNUAP aidera l'Institut national de statistique à effectuer le recensement de 2007 et à analyser et diffuser les données rassemblées. Dans le cadre du suivi du recensement, le FNUAP apportera un appui à la mise au point de systèmes informatiques permettant de produire des données désagrégées aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation. Le FNUAP apportera un appui à l'Institut national de statistique et au Centre d'études démographiques en matière de recherche et d'information sur la santé procréative, la prévention du VIH/sida, l'égalité des sexes et d'autres questions touchant la population.

Composante égalité des sexes

21. Les résultats escomptés au titre de cette composante sont : a) le renforcement de l'approche fondée sur les droits de l'homme à tous les niveaux grâce à la gouvernance démocratique et aux réformes législatives; b) le renforcement des organisations et des structures de la société civile (y compris les autorités traditionnelles) et la participation de la société civile au programme de développement aux niveaux national et provincial; c) un développement économique durable au niveau local, qui soit favorable aux pauvres et tienne compte des sexospécificités. Les stratégies d'exécution comprendront des activités de plaidoyer et de mobilisation; la création de réseaux et le renforcement des capacités.

22. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales de formulation, de promotion et d'application de lois tenant compte des sexospécificités.* Ce résultat sera obtenu grâce : a) au renforcement des capacités nationales de promotion des droits de la femme au moyen de réformes législatives, l'accent étant mis sur la féminisation de l'épidémie de VIH/sida; b) à la fourniture d'un appui à l'élaboration d'une politique nationale sur la violence sexiste mettant l'accent sur les droits des femmes.

23. *Produit 2 : Renforcement des capacités nationales pour intégrer effectivement les questions liées à la prévention du VIH/sida et à l'égalité des sexes et d'autres questions affectant les groupes vulnérables aux processus de gouvernance à tous les niveaux.* Ce produit sera axé sur : a) le cycle de la pauvreté, la prévention du VIH/sida et l'inégalité entre les sexes et son impact sur le développement durable; b) les droits sociaux et économiques des femmes, en offrant un appui aux réseaux et organisations de femmes et en encourageant l'alphabétisation des femmes et leur accès au microcrédit et à des activités rémunératrices.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

24. Les modalités de l'exécution nationale et des transferts monétaires seront utilisées pour mettre en œuvre le programme. Le Ministère des affaires étrangères sera l'organisme de coordination. Les différentes composantes du programme seront gérées par les Ministères de la planification et du développement, de la santé, de l'éducation, de la condition féminine et de l'action sociale et de la jeunesse et des sports, ainsi que par l'Institut national de statistique, et le Centre d'études démographiques. Les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires

res seront également des partenaires d'exécution. Le programme sera calqué sur le plan de suivi et d'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sera harmonisé avec les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation. Le suivi et l'évaluation reposeront sur une approche de la gestion axée sur les résultats. Une enquête initiale et une évaluation des besoins seront effectuées en 2006 pour définir des indicateurs repères permettant d'assurer un suivi et une évaluation efficaces. Le FNUAP et le Gouvernement effectueront une évaluation finale du programme en 2009.

25. Le bureau du FNUAP au Mozambique comprend un représentant du Fonds, un représentant adjoint, un représentant assistant, un directeur des opérations, deux administrateurs nationaux de programmes et du personnel d'appui administratif. Des fonds alloués au programme seront affectés à un poste d'administrateur national de programmes et à plusieurs postes de personnel d'appui administratif. Du personnel pourra également être recruté au niveau national pour faciliter la mise en œuvre du programme. Un appui technique sera fourni par l'équipe de pays du FNUAP pour les services techniques à Harare (Zimbabwe).

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mozambique

Priorités nationales : a) répartition équitable des ressources pour atteindre les groupes de population les plus défavorisés et leur offrir des services sociaux de base (santé, éducation, eau, assainissement, prévention du VIH/sida et soins, logement et nutrition); b) réduction du nombre de nouveaux cas d'infection, pour le ramener du niveau actuel de 500 cas par jour chez les adultes à 350 cas par jour dans cinq ans et 150 cas par jour dans 10 ans

Résultats visés par le PNUAD : D'ici à 2009, a) accès et recours accrus à des services de santé procréative de base de qualité et protection sociale des groupes de population les plus défavorisés, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, afin de réduire leur vulnérabilité; et b) fourniture aux particuliers, à la société civile, aux institutions nationales et locales et aux institutions publiques et privées, de moyens de mettre fin à la propagation du VIH/sida dans les groupes à risque élevé et d'atténuer l'impact de l'épidémie

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante</i>
Santé procréative	<p><i>Résultat 1</i></p> <p>Accès et recours accrus à des services de santé procréative de qualité, en particulier dans le cas des groupes de population les plus défavorisés</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes ayant accès à des services de santé par province, zone de résidence quintile de l'indice de richesse • Pourcentage de la population utilisant des services de santé selon que de besoin, par province, zone de résidence quintile de l'indice de richesse • Nombre d'utilisateurs de services de maternité et de pédiatrie <p><i>Résultat 2</i></p> <p>Mise au point, application et renforcement d'un ensemble de mesures de prévention du VIH tenant compte de la vulnérabilité des adolescents, en particulier des jeunes non scolarisés, des filles et des jeunes femmes</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur du Conseil national de prévention du VIH/sida 	<p><i>Produit 1</i></p> <p>Adoption et application d'une politique nationale de santé procréative et de santé de l'enfant</p> <p><i>Indicateur d'exécution</i></p> <p>Adoption et application de la politique nationale de santé procréative</p> <p><i>Produit 2</i></p> <p>Accès accru à des services de qualité dans les domaines de la santé de la procréation et de la sexualité, y compris des soins obstétriques d'urgence, pour 50 % des femmes et 10 % des hommes en âge de procréer dans toutes les provinces</p> <p><i>Indicateur d'exécution</i></p> <p>Amélioration des indicateurs des services de santé procréative, de santé maternelle, de planification de la famille et d'utilisation de contraceptifs dans des districts cibles</p> <p><i>Produit 3</i></p> <p>Mise au point et application au niveau national d'un système d'information sanitaire fournissant des données de qualité désagrégées sur les principaux indicateurs dans le domaine de la santé</p>	<p>Ministère de la santé; UNICEF; OMS</p> <p>Ministère de la santé; OMS</p> <p>Ministère de la santé; UNICEF; OMS</p>	14,4 millions de dollars (dont 5 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 9,4 millions provenant d'autres sources)

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante</i>
	<i>Résultat 3</i>	<i>Indicateur d'exécution</i>		
	Renforcement d'un système unifié de suivi et d'évaluation au niveau national qui rassemble et diffuse des données de qualité désagrégées pouvant servir de base aux initiatives nationales de prévention du VIH/sida et aider à les appuyer et à les évaluer	Les systèmes d'information sanitaire fournissent des données <i>Niveau de référence</i> Le système d'information sanitaire fournit des données de qualité ventilées, notamment par âge et par sexe		
	<i>Indicateur de résultats</i>	<i>Produit 4</i>		
	• Disponibilité de données de qualité et désagrégées aux fins de la planification et de la formulation des politiques	Formulation et approbation d'ici à la fin de 2007 d'un cadre politique, d'une stratégie et d'un mécanisme de coordination au niveau national pour la prévention du VIH chez les adolescents et les jeunes	Ministères de la santé, de l'éducation et de la culture, de la jeunesse et des sports; Pathfinder International	
		<i>Indicateur d'exécution</i>		
		Élaboration d'une politique de prévention du VIH		
		<i>Produit 5</i>		
		Extension du programme national de prévention du VIH/sida, axé sur les droits et favorisant l'égalité des sexes, afin qu'il atteigne au moins 60 % de la population cible d'adolescents et de jeunes d'ici à la fin de 2009	Ministères de la santé, de l'éducation et de la culture, de la jeunesse et des sports; UNESCO; ONUSIDA; UNICEF; Pathfinder International	
		<i>Indicateur d'exécution</i>		
		Pourcentage de la population cible atteinte		
		<i>Niveau de référence</i>		
		Base de données du programme Geração Biz		
		<i>Produit 6</i>		
		Collecte, analyse et utilisation systématiques d'informations clés en matière de prévention du VIH/sida pour déterminer la combinaison appropriée de mesures de prévention du VIH, les lacunes et les obstacles à l'application des politiques et des programmes	UNICEF; UNESCO; PNUD; OIT; PAM; FAO; ONUSIDA	

Composante	Résultats du programme et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources, par composante
<i>Indicateur d'exécution</i>				
Les mesures de prévention du VIH, les lacunes et les obstacles aux programmes et à la politique sont fondés sur des faits				
Priorités nationales : Le Gouvernement est restructuré et décentralisé pour promouvoir l'efficacité et l'efficience dans la fourniture de services de base.				
Résultats visés par le PNUAD : D'ici à 2009, respect du principe de la responsabilité pour assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et développement local efficace grâce à une décentralisation durable				
Population et développement	<p><i>Résultat 1</i></p> <p>Décentralisation accrue des capacités au niveau des provinces et des districts aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation faisant appel à la participation, de l'évaluation des besoins tenant compte des sexospécificités, de la coordination et du renforcement des partenariats</p> <p><i>Indicateur de résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes les provinces et certains districts et municipalités ont des plans fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui tiennent compte des sexospécificités et dans lesquels la prévention du VIH/sida est intégrée <p><i>Niveau de référence</i></p> <p>18 districts ont élaboré des plans faisant appel à la participation</p>	<p><i>Produit 1</i></p> <p>Renforcement des capacités nationales pour intégrer, en faisant appel à la participation, les questions d'égalité des sexes et de prévention du VIH/sida dans les plans de développement et les activités de suivi et d'évaluation</p> <p><i>Indicateur d'exécution</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les fonctionnaires et les membres de la société civile sont formés à l'utilisation de données désagrégées pour assurer une intégration efficace de la prévention du VIH/sida et des questions d'égalité des sexes 	<p>Ministère de la planification et du développement; Institut national de statistique</p> <p>UNICEF</p>	<p>3,9 millions de dollars (dont 2,9 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 1 million provenant d'autres sources)</p>
	<p><i>Résultat 2</i></p> <p>Renforcement des capacités de gestion, d'harmonisation et d'adaptation au niveau national grâce à une planification, un suivi et une évaluation efficaces</p> <p><i>Indicateur de résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement du développement institutionnel du secteur public <p><i>Niveau de référence</i></p> <p>La stratégie de réduction de la pauvreté est mise en œuvre.</p>	<p><i>Produit 2</i></p> <p>Le recensement de la population et du logement est effectué en 2007 et des données sociodémographiques mises à jour et désagrégées pour le développement sont disponibles dans toutes les provinces et dans certains districts</p> <p><i>Indicateurs d'exécution</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La mise au point du système de cartographie aux fins du recensement est achevée en février 2007 Recensement effectué en août 2007 <p><i>Niveau de référence</i></p> <p>Recensement de 2007</p>		

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme et indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme et indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par composante</i>
Résultats visés par le PNUAD : Amélioration de l'accès à des possibilités d'emploi et des activités rémunératrices durables et amélioration de la sécurité alimentaire pour les groupes de population vulnérables				
Égalité des sexes	<i>Résultat 1</i> Renforcement des approches axées sur les droits de l'homme à tous les niveaux grâce à la gouvernance démocratique et aux réformes législatives <i>Indicateurs de résultats</i> • Nombre de districts où des tribunaux, des bureaux du procureur et des services de défense sont en place • Adoption de lois sur la violence sexiste d'ici à la fin de 2007	<i>Produit 1</i> Renforcement des capacités nationales pour formuler, promouvoir et appliquer une législation tenant compte des sexospécificités <i>Indicateur d'exécution</i> • Une nouvelle législation sur la violence sexiste est rédigée et soumise à approbation	Ministère de la condition féminine et de l'action sociale Forum Mulher	2,6 millions de dollars (dont 2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 600 000 provenant d'autres sources)
	<i>Résultat 2</i> Les organisations et structures de la société civile (notamment les autorités traditionnelles) sont renforcées et participent à l'élaboration du programme de développement aux niveaux national et provincial <i>Indicateur de résultats</i> • Les organisations et structures de la société civile sont reconnues par le Gouvernement et les partenaires de développement aux niveaux national et provincial	<i>Produit 2</i> Renforcement des capacités nationales pour intégrer efficacement les questions de prévention du VIH/sida et d'égalité des sexes et d'autres questions affectant les groupes vulnérables aux processus de gouvernance à tous les niveaux <i>Indicateur d'exécution</i> • Les femmes les plus vulnérables dans certains districts ont accès au microcrédit et font campagne pour la prévention du VIH/sida et la démarginalisation des femmes		
	<i>Résultat 3</i> Développement économique local durable, favorable aux pauvres et tenant compte des sexospécificités <i>Indicateur de résultats</i> • Amélioration des moyens d'existence et de la sécurité des pauvres et des autres groupes de population vulnérables			